

Les Journées Régionales de la Création & Reprise d'Entreprise

13 - 14 octobre 2011 - Parc Expo RENNES Aéroport



www.jrce.org



*Comment obtenir ses
financements,
trouver ses garanties et cautions ?*

Animé par :

Hervé QUERNEE, Bretagne Active

Bruno JUDALET, OSEO Bretagne

Gilles GUIVARCH, Crédit Mutuel de Bretagne





S'installer c'est :

- Créer son entreprise « ex nihilo »
- Reprendre :
 - Un Fonds de Commerce
 - Un Fonds Artisanal
 - Une Société Existante (rachat de titres)



S'installer c'est :

- Choisir la forme juridique et le régime fiscal de son entreprise :
 - - Entreprise Individuelle classique?
 - - E.I.R.L ?
 - - Société : EURL,SARL... ?
 - - Société : SAS, SA ... ?



S'installer c'est :

- - Être objectivement convaincu de l'intérêt et de la réussite économique de son projet de création ou de reprise,
- - Être convainquant vis-à-vis de ses partenaires, dont la Banque, par la présentation avisée, méthodique et prudente de son projet.



S'installer c'est :

Savoir que les principales causes d'échec ont pour origine :

- Un prévisionnel d'exploitation trop optimiste,
- Une mauvaise anticipation des besoins de trésorerie susceptibles d'apparaître (spécialement en cas de création),
- Un prix d'achat trop élevé des actifs .



**Conseils et Accompagnement sont
INDISPENSABLES**



S'installer c'est :

- Face à des aléas économiques et financiers, se donner les moyens de réussir par :
- -La préparation minutieuse du projet
- -L'approche critique de ses différentes composantes (Business plan, prévisionnel de trésorerie)
- -L'accompagnement (structures locales, expert comptable,...) et le parrainage
- -Un dimensionnement acceptable des moyens financiers mis en œuvre (apport / endettement)



Les Financements

- **Création ou reprise vont générer des besoins financiers, votre Banque saura vous proposer la nature de concours appropriée:**

- **A Long et Moyen Terme**

(Investissements matériels, immatériels, financiers),

Et, éventuellement,

- **A Court Terme**

(Financement des besoins nés du cycle d'exploitation – stocks, clients : Notion de **Besoin en Fonds de Roulement**)



Les Financements

- Tout **Plan de Financement** d'un Projet de Création ou de Reprise doit privilégier la constitution d'un **Fonds de Roulement** suffisant (excédent de ressources stables/ coût des investissements réalisés).

Gage d'Indépendance Financière

Et de sérénité pour se développer.



Les Financements

Des offres de financement appropriées, à l'installation, couvrant Investissement et part de BFR :

- Prêts Bancaire à Taux préférentiels couplés au Prêt à la Création d'Entreprise d'OSEO (Exemple : Offre Install Pro au CMB)



oseo et la création

Le Prêt à la Création d' Entreprise

- Création ex nihilo et Reprise de Fonds de commerce
- Entreprise en phase de création (<3 ans) quel que soit leur secteur d'activité*
- De 2 000 à 7 000 € sur 5 ans dont 6 mois de franchise
sans garantie, sans frais de dossier.
- N'ayant jamais bénéficié d'un financement Moyen ou Long Terme
- Il accompagne obligatoirement un concours bancaire qui peut être garanti :
à 70% pour une création ex nihilo.
- Taux : identique à celui de la banque avec un plancher à **3.52 %** pour le
mois d'octobre 2011.

(*) sauf les entreprises agricoles (NAF A011 à A020), les activités d'intermédiation financière (NAF J65), de promotion et location immobilière (NAF K 701 et 702)



Modalités du PCE

- Le montant minimum du concours bancaire doit être au moins égal à **2 fois le montant du PCE** (Dans les ZUS* son montant peut être limité à un montant équivalent à celui du PCE).
- Mise en place via l'application extranet « **PCE.net** » (Oseo.fr)

INTERVENTION EN GARANTIE :

- **Jusqu'à 40 000 € de concours bancaire**, l'accord d'OSEO est acquis soit dans l'application « PCE.net » soit dans le cadre d'une convention de délégation.

PLAN DE FINANCEMENT PLAFONNE à **45 000 €**

(*) ZUS : Zone Urbaine Sensible: A Rennes : Le Blosne, Villejean, Maurepas, les Clôteaux, Les Champs Manceaux et Cleunay.



SCHEMA REPRISE ENTREPRISE

INVESTISSEURS

PERSONNES PHYSIQUES

HOLDING

BANQUE

prêt

SOCIETE RACHETEE

LE MONTAGE

Actif

Passif

- Titres de participation

- Capital

- Dettes moyen long terme



Schéma de Reprise d'Entreprise

- Une analyse fine des capacités de remontée de dividendes de la société acquise est nécessaire.
- Un niveau d'endettement nécessitant de mobiliser la totalité de la capacité bénéficiaire de cette dernière est à proscrire
- Toute remontée de trésorerie vers la holding ne doit pas affaiblir la société acquise.



Les garanties demandées

- Vont porter prioritairement sur l'objet financé

Elles s'avèreront suffisantes ou insuffisantes selon :

- Valeur de l'actif financé,
 - La quotité de financement,
 - La forme juridique de l'entreprise.
- Garantie personnelle du dirigeant ou pas en complément,
→ Recours à d'autres solutions...



La garantie bancaire

- Dans le cadre d'une demande de prêt bancaire, le partenaire bancaire de l'entrepreneur exige généralement des « sûretés » lui permettant de couvrir partiellement son prêt.
- Ces sûretés prennent la forme de garanties ou cautions personnelles, de nantissement ou de gage sur biens...



La garantie bancaire

- Diverses raisons peuvent inciter l'entrepreneur à limiter la portée de ses engagements au titre de caution ou garantie :
 - Refus du conjoint(e) d'apporter sa caution solidaire ;
 - Absence de patrimoine à engager ;
 - Engagement financier déjà important au regard de l'emprunt demandé...
 - L'entrepreneur peut avoir recours à des organismes spécialisés : les organismes de garantie...



Organismes de cautionnement

- OSEO garantie ;
- S.I.A.G.I. ;
- Bretagne Active



L'intérêt de la garantie

- L'intérêt d'une garantie obtenue auprès d'un organisme spécialisé apparaît donc évident :
 - Limiter les engagements personnels de l'entrepreneur ;
 - Palier à l'absence de patrimoine ;
 - Crédibiliser le projet de l'entrepreneur ;
 - Pour un coût généralement non prohibitif
(ex : FAG : 2 % du montant garanti une fois pour toute à la date de mise en place) ;
- Elle facilite l'obtention de l'emprunt bancaire qui conditionne les investissements et le démarrage de l'activité.



Particularités des garanties proposées par Bretagne Active

- A travers ses deux outils, la garantie FAG & la garantie F.G.I.F., Bretagne Active s'adresse à deux publics particuliers :
- D'une part :
 - Aux demandeurs d'emplois et allocataires des minima sociaux ;
 - Aux porteurs de projet créateur d'emplois ;
 - Aux repreneurs d'entreprises menacées de fermeture ;
 - Aux associations d'utilité sociale et structures d'insertion
- D'autre part :
 - Aux femmes, créatrices d'entreprise ou déjà installées (- 5 ans).



Particularités des garanties proposées par Bretagne Active

- Statut associatif Loi 1901, par conséquent à but non lucratif ;
- Cautions fonctionnant avec toutes les banques ;
- Caution à première demande (Garantie FAG) ;
- Coût faible (FAG : 2 % ; F.G.I.F. : 2,5 %) payé une seule fois et indexé sur le montant garanti (non pas emprunté).



Particularités des garanties proposées par OSEO garantie

- *Faciliter l'accès des projets*

les plus risqués au crédit bancaire

Prise en charge de 40 à 70 % du risque de la banque

Cible PME (définition européenne), sauf soutien des entreprises

- innovation
- court terme
- création
- développement
- international
- transmission
- renforcement de la structure financière
- renforcement de la trésorerie des PME



Plus le risque est fort, plus le taux de garantie est élevé

| Finalité | Taux de garantie |
|---------------|------------------|
| CREATION | 70% |
| INNOVATION | 60% |
| INTERNATIONAL | 60% |
| TRANSMISSION | 50% |
| DEVELOPPEMENT | 40% |



Principes généraux d'OSEO garantie

- Bénéficiaire de la garantie = la banque
- Dossiers examinés seulement après accord de la banque
- Durée de la garantie = durée du concours bancaire
- Plafond de risque maximum pour OSEO.
- Principe de la tarification de la garantie OSEO
- Limitation des sûretés personnelles demandées.
- Notion de perte finale
- Mise en jeu de la garantie



Fonds CREATION

- Jeunes entreprises < 3 ans
installation de nouveaux entrepreneurs, dont la création ex nihilo et la 1ère installation d'artisans et de commerçants par reprise de FDC
création de sociétés par des entreprises ou entrepreneurs existants, développant des activités ou des produits nouveaux
- Concours garantis : PLMT y compris prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres. CBI et CBM –location financière.
- Plafond de risques maximum : 1 millions d'euros
- Quotité et commission

| | Cas général | Création « ex nihilo » |
|--------------|-------------|------------------------|
| Quotité max. | 50% | 70% |
| Commission | 0.70% | 0.90% |

- Création d'entreprises sous contrat de franchises = quotité max. 50 %
- Franchise : néant



Fonds TRANSMISSION

- Projets accompagnés
 - transmission de la majorité du capital, des droits de vote ou, le cas échéant d'une position minoritaire ayant pour vocation à atteindre la majorité dans un temps déterminé, attestée par contrat
 - rachat à titre exceptionnel d'une minorité si l'opération est essentielle au développement du repreneur.
 - reprise de FDC à l'exclusion des FDC de détail, de l'hôtellerie – restauration, ou de services personnel
- Concours garantis : PLMT y compris prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres. Cautions bancaires de crédit vendeur.
- Plafond de risques maximum : 1,5 millions d'euros
- Quotité et commission

| | Cas général |
|--------------|-------------|
| Quotité max. | 50% |
| Commission | 0.70% |



Quel niveau d'apport ?

- Reprise de fonds de commerce : de 20 à 25 %
- Reprise de titres : de 15 à 20 %

Les bons réflexes :

- Penser au crédit vendeur, si possible sur la durée du crédit bancaire (7 ans maxi), voire in fine.
- Améliore son niveau d'apport : PFIL et BRIT ou Réseau ENTREPRENDRE
- Si reprise de titres : protocole ou lettre d'intention. Sur quel base est calculé le prix des titres. Clause d'earn out... Il faut connaître la règle du jeu.



Éléments nécessaires à l'étude

- La fiche de renseignements OSEO garantie
- Copie du dossier d'étude de la banque.
- CV du ou des repreneurs
- Derniers comptes de la cible
- Compte d'exploitation prévisionnel et plan de financement sur 3 ans
- Présentation du projet par le repreneur et ses motivations. Business plan
- Si reprise de titres : protocole ou lettre d'intention.



Le Contrat de Développement Transmission

En partenariat avec la Région Bretagne

Montant : de **40 000 € à 400 000 €**

Jusqu'à 40 % des financements bancaires mis en place

Durée : **5 à 7 ans**, équivalente au prêt bancaire qu'il accompagne

Différé d'amortissement maximum du capital de 2 ans

pour une durée de 7 ans

taux : Euribor 3 mois + 3,10 % ou taux fixe selon barème

(octobre 2011 : 4.87 %)

Aucune sûreté réelle sur l'entreprise ou son dirigeant



« Le financement en capital »

Depuis toujours, les entreprises en développement sont confrontées à un paradoxe :

« La croissance de leur activité, et donc la création de richesses, n'est réalisable qu'à la condition de détenir, au préalable, une trésorerie (disponibilités, ou fonds de roulement) suffisante ».



« Le financement en capital »

Cette capacité à financer les besoins de trésorerie à court terme (BFR) repose :

- soit sur la capacité propre de l'entreprise à générer des profits (autofinancement),
- soit, et ce point concerne la majorité des entreprises, sur des apports de capitaux extérieurs.

Bretagne Capital Solidaire (B.C.S.) s'intéresse aux petites entreprises, répondant ainsi aux besoins d'un large public qui n'intéresse pas les investisseurs traditionnels.



« Quelques structures d'investissement régionales »

- Ouest Venture ;
- Bretagne Participations ;
- Bretagne Jeunes Entreprises ;
- Bretagne Capital Solidaire...

Les Journées Régionales de la
Création & Reprise d'Entreprise

13 - 14 octobre 2011 - Parc Expo RENNES Aéroport



www.jrce.org



*Comment obtenir ses
financements,
trouver ses garanties et cautions ?*

Questions ?